

TRAIT **D'**UNION

MAGAZINE D'INFORMATION DE LA VILLE DE **SAINT-GENIS-POUILLY**

Meilleurs Voeux 2019



Le conseil municipal vous adresse ses meilleurs voeux pour 2019





SOMMAIRE

DOSSIER	3
Un budget pour répondre aux besoins des habitants	
ÇA S'EST PASSÉ À SAINT-GENIS	8
ACTUALITÉS	10
Le quizz du secteur enfance retransmis dans les écoles (en cours)	
Un nouveau projet participatif pour la ville : la princesse de Babylone le vendredi 21 juin 2019 !	
Élections européennes : inscrivez-vous sur les listes électorales avant le 31 décembre 2018	
L'atelier des parents est de retour !	
Le recensement, c'est utile à tous	
De nouvelles lignes pour les transports	
FLASH SUR	13
Chemin Flies/Zone de l'Allondon : un éclairage public qui s'active au passage des usagers	
Un déplacement facilité pour les familles de l'école de la Diamanterie	
VIVRE ENSEMBLE	14
L'Espace de Vie Sociale recense les besoins des habitants	
Fermetures exceptionnelles des services de la ville	
Respectons les zones 30	
9 ^e édition de Noël pour tous	
Repas des aînés organisé par le Centre Communal d'Action Sociale	
Le dispositif « Grand Froid »	
DÉMOCRATIE LOCALE	16
Expression des listes du conseil municipal	
Intercommunalité	
Conseil municipal du 6 novembre 2018	
CULTURE	18
Théâtre du Bordeaux	
Médiathèque	
CE MOIS-CI À SAINT-GENIS	20
Invitation aux vœux du Maire	

NUMÉROS UTILES

SAMU : 15
Pompiers : 18 ou 112
Gendarmerie de Thoiry : 04 50 42 12 01
Gendarmerie Nationale : 17

LE TRAIT D'UNION est édité par la Ville de Saint-Genis-Pouilly / **Directeur de publication** : Hubert Bertrand / **Rédaction** : Service communication / **Crédit photo** : Mairie de Saint-Genis-Pouilly – Saint Genis badminton – BVL Architectes – Dosse architectes associés – Pierre Louis Faloci – Frey Chapman Taylor / **Mise en page** : Un point c'est tout / **Impression** : Imprimerie Est'Imprim / **Tirage** : 6100 Ex. N°ISSN : 1268-4554 / **Dépôt légal** : 4^{ème} trimestre 2018

ÉDITO



Le temps passe vite, nous voilà à l'aube d'une nouvelle année. En ces périodes, il est d'usage de nous retourner sur le travail réalisé et surtout de constater l'importance de ce qui reste à faire.

Il est légitime que nos concitoyens s'impatientent lorsque des besoins exprimés ne sont pas satisfaits dans des laps de temps raisonnables. C'est le même sentiment que

nous ressentons lorsque nous observons les responsabilités directes de celles et ceux qui freinent voire s'opposent à résoudre les problèmes posés. Alors en tant qu'élus, il est de notre devoir de vous donner des informations au plus près des réalités. Ainsi pendant l'année passée nous avons constaté à travers la presse, la satisfaction de responsables politiques locaux qui annonçaient l'abandon du projet du tram et par conséquent la continuation des bouchons et des problèmes de circulation. Au-delà de leur satisfaction il faut rappeler que ces mêmes élus sont responsables et en premier lieu le conseil départemental de l'Ain. Notons que M Deguerry, Président du conseil départemental, principal responsable de ce revirement de projet du tram ose provoquer l'avenir en prétendant que lorsqu'enfin le tram arrivera il sera à la charge exclusive de la commune de Saint-Genis-Pouilly. De plus, celui-ci promet un Bus à Haut Niveau de Service sans avoir étudié et financé un tel projet de substitution.

Quant à nous, nous croyons en l'intelligence et nous soutenons toujours le tram.

Cet échec du conseil départemental qui, heureusement, n'empêche pas la réalisation de nos autres projets même s'ils nécessitent du temps pour se mettre en œuvre. Espérons que la justice avance dans le projet Sous-les-Vignes et que se réalise au plus vite les deux stades tellement attendu par les sportifs et aussi par les familles. Nous savons qu'elles attendent avec impatience le nouvel espace de loisirs et de jeux pour les enfants et les adolescents. Ce projet est déjà préfinancé par la ville.

La réhabilitation et l'agrandissement du Centre Culturel Jean Monnet sont ralentis mais notre équipe travaille à ce projet qui marquera la vie culturelle et l'animation de notre territoire communal et gessien. Aujourd'hui, nous percevons l'avancée des travaux du centre aquatique, qui est dans le calendrier prévu, fin 2019 début 2020 et cela nous rend impatients.

Notre motivation est d'apporter aux habitants des services et une qualité de vie qui s'inscrivent dans le cadre d'un développement durable. Cette fin d'année annonce et prépare une nouvelle année que nous souhaitons prioritairement au service des habitants, de l'intérêt de notre collectivité et de participer aux efforts de préservation de notre environnement. Soyons ensemble pour fêter fin 2018.

Nous continuerons à échanger avec nos concitoyens sur tous les sujets de notre temps à travers les réunions de quartiers et les réunions publiques.

Hubert BERTRAND,
Maire de Saint-Genis-Pouilly



UN BUDGET POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS

Proche des habitants, solidaire... Le budget 2019 entend améliorer la qualité de vie de tous.



Définition

FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement regroupent les frais nécessaires au fonctionnement des services (écoles, CCAS...) : entretien des bâtiments, des espaces verts, dépenses de personnel, factures énergétiques, fournitures alimentaires ... Les recettes sont constituées de la fiscalité locale (taxe foncière, taxe d'habitation...) des produits de l'exploitation du domaine (paiement des usagers de pôle enfance/jeunesse, de la restauration scolaire...), de dotations de l'État. Les différences entre les recettes et les dépenses représentent l'autofinancement c'est-à-dire qu'elles financent les investissements de la ville.

INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement concernent des achats importants de matériels durables (matériel informatique, mobilier divers...) et la valorisation du patrimoine : construction d'écoles, d'équipements sportifs, aménagement d'espaces publics... Les recettes proviennent de subventions spécifiques de l'État, de l'autofinancement et de la participation des opérations, éventuellement complétée par l'emprunt.

Les investissements sur la solidarité



Préparation des colis des aînés

Une ville qui grandit est une ville qui pense à demain, aux générations à venir. C'est pourquoi, à Saint-Genis-Pouilly, le programme d'investissement 2019 reste ambitieux malgré le contexte budgétaire contraint.

La ville poursuit sa politique de solidarité et d'accompagnement social. Depuis l'année dernière, de nouvelles actions sont mises en place avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), notamment une évolution des activités pour les seniors. De nombreux ateliers sont proposés : les cours « Equilibre et santé », le Tai-Chi et le programme « Equilibre prévention des chutes ».

Des actions ponctuelles sont également menées auprès des habitants, comme les colis de Noël, le repas des aînés ou encore les opérations grand froid et/ou canicule.

Un Espace de Vie Sociale est en train de voir le jour dans votre ville. Plusieurs actions vont se mettre en place dès l'année 2019. Un questionnaire a été mis en ligne en novembre et vous avez été nombreux à participer !

L'Espace de vie sociale a pour but de valoriser le lien social, les rencontres intergénérationnelles, interculturelles et développer des actions pour les habitants de la commune avec un accent particulier sur le quartier « Jacques Prévert ». L'EVS développe prioritairement des actions collectives permettant le renforcement des liens sociaux et familiaux, les solidarités de voisinages ainsi que la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers. Afin de mieux répondre aux problématiques et aux demandes des habitants, plusieurs actions sont en cours d'élaboration avec prochainement des ateliers numériques, des ateliers mensuels autour du jeu et des appels projets citoyen afin de mettre en place un budget participatif.

Les grandes orientations

Pas d'augmentation d'impôt

Pour la 17^e année consécutive et conformément aux engagements pris par l'équipe municipale de ne pas alourdir la fiscalité des ménages, les taux d'imposition restent stables. Les impôts locaux des habitants représentent environ 6 250 000 euros de recettes pour la ville soit 40% des recettes. Dans un contexte économique difficile, la commune continue à tenir fortement ses dépenses de fonctionnement, afin de pouvoir assurer le financement et les investissements.

Limiter les dépenses de fonctionnement

La municipalité poursuit sa gestion rigoureuse des finances publiques. Depuis plusieurs années, il est demandé aux services municipaux de limiter les charges liées au fonctionnement quotidien de chacun des services. Par ailleurs, malgré d'importantes évolutions réglementaires, dont la revalorisation du point d'indice, l'évolution de la masse salariale est proportionnelle à l'évolution de la population soit 5%.



Les projets pour 2019

Centre aquatique

19 166 000 €

La piscine est ainsi le point d'orgue d'un programme ambitieux de construction d'équipements sportifs parmi lesquels le gymnase de la Diamanterie, le boulodrome et prochainement le complexe sportif dans le quartier Sous le Vignes. Un premier architecte avait été sélectionné par la commune pour la réalisation de la piscine il y a 6 ans. Lors de sa séance du 3 avril 2012, le Conseil Municipal avait attribué, à l'unanimité, le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la piscine au groupement Demolombe.

Le projet initial avait été choisi sur des esquisses pour ses qualités esthétiques, fonctionnelles et son ambition mais au fil des études, de nombreuses difficultés techniques ont été détectées par les services de la ville.

Après les conseils de la maîtrise d'ouvrage déléguée et suite au vote à l'unanimité du conseil municipal du 3 novembre 2015, le Maire a donc signifié à l'architecte que sa collaboration avec la commune prenait fin.

La ville de Saint-Genis-Pouilly a payé 775 000 € HT pour l'état d'avancement du dossier à l'architecte, une somme qui comprend ce qu'elle doit au maître d'œuvre à l'issue de la phase Projet qu'il avait entrepris.

Une commission spécifique a donc travaillé, en tenant compte des faiblesses qui avaient pu être observées dans le dossier précédent, pour désigner un nouveau maître d'œuvre, voté le 6 décembre 2016 par l'ensemble des élus du conseil municipal.

Le projet a évolué en tenant compte de la demande des habitants en intégrant un bassin de loisir extérieur avec un jeu d'« aquaplash »



pour les enfants et un espace bien-être et détente au premier étage, qui n'était pas prévu dans le projet initial.

Les travaux du centre aquatique se poursuivent pour une livraison attendue fin 2019. Le coût de l'opération s'élève à 19 166 000 euros TTC qui comprend deux subventions, celle de la Compensation Franco Genevoise de 300 000 euros et 100 000 euros d'un fond de concours de la Communauté de communes du Pays de Gex.

Une subvention de 5,7 millions d'euros a été annulée par les conseillers départementaux actuels, votée par le conseil général précédent. La ville avait également souhaité associer les communes de notre territoire à ce projet qui ne les avait pas motivé.

La municipalité s'est donc engagée dans la recherche de fonds propres afin de financer les opérations structurantes sans pour autant avoir recours à la hausse de la fiscalité communale qui n'a pas évolué depuis 2002 et sans recourir à l'emprunt.

Travaux dans les écoles

560 000 €

La Municipalité est engagée pour offrir aux jeunes Saint-Genésiens des équipements scolaires de qualité. Pour un coût de 7 042 107,73 € TTC, le groupe scolaire de la Diamanterie a ouvert ses portes en septembre 2018 pour répondre aux besoins des familles avec notamment 6 salles de classes en élémentaire et 5 salles de classes en maternelle, 1 réfectoire spacieux séparé pour les maternelles et les élémentaires, 1 cuisine répondant aux dernières normes d'hygiène et d'environnement, 1 bibliothèque, des salles d'activités et de repos, des locaux pour les enseignants, les ATSEM et les intervenants et un accès direct au gymnase attenant.

Les travaux dans les écoles représentent un investissement important, qui comprend également l'achat de mobilier scolaire.

Chaque année, pendant les vacances scolaires estivales, les services techniques municipaux et les entreprises locales réalisent des travaux dans les écoles de l'ensemble des groupes scolaires de Saint-Genis-Pouilly. L'entretien des écoles est une des priorités de l'équipe municipale.

Le projet d'extension de l'école de Pregnin répond à la volonté de faire évoluer l'équipement avec la création de deux classes dont une pour le périscolaire. La livraison est prévue pour mars 2019.



Extension de l'école de Pregnin



Complexe sportif Sous les Vignes

7 639 710 €

Dans le cadre des efforts menés en termes d'équipements sportifs grand public, 2019 verra également le lancement des marchés pour la construction des équipements de sports et de loisirs du quartier Sous-les-Vignes. Il est prévu d'établir un terrain de rugby et un terrain de football en synthétique, répondant aux normes d'homologation de la FFF. Ces terrains seront agrémentés de vestiaires et de lieux conviviaux pour les clubs. Entre les terrains, l'aire de jeux déjà existante sera améliorée avec l'ajout de nouvelles installations ludiques. L'aire de lancer de poids sera déplacée à proximité du nouveau terrain de football tandis que l'aire de lancer de disque et de marteau restera à l'intérieur du terrain actuel. L'objectif d'une installation sportive est d'être utile, c'est pour cela qu'elle doit être bien équipée pour satisfaire les utilisateurs des terrains de foot, de rugby et d'athlétisme.



Centre Culturel Jean Monnet

21 000 000 €

Dans un souci constant de valoriser ses équipements et de constituer un patrimoine pour les générations futures, la ville de Saint-Genis-Pouilly a souhaité lancer un projet de réhabilitation et d'extension du Centre Culturel Jean Monnet.

Le 2 mai 2017, le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'un concours d'architecte à l'unanimité. Le 3 octobre 2017, l'ensemble du conseil municipal a approuvé la désignation de la maîtrise d'œuvre.

Le 3 juillet 2018, le marché travaux est attribué à l'entreprise EIFFAGE CONSTRUCTION.

Le 4 octobre dernier, la ville a reçu des observations de la préfecture de l'Ain qui demande la résiliation du marché pour un motif d'intérêt général du fait notamment du caractère inacceptable de l'offre retenue, supérieure à l'estimation de l'architecte.

Le conseil municipal a approuvé par délibération du 6 novembre la résiliation pour motif d'intérêt général du marché.

Depuis 2016, la ville demande au promoteur de l'opération du Park Jean Monnet de lui rétrocéder les espaces publics conformément au Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) à savoir le parking et la place Jean Monnet. La cession de ces terrains à la commune devait intervenir au plus tard deux après le début des travaux.

Elle a renouvelé cette demande en 2018 et a également sollicité la rétrocession des autres espaces publics : la voirie correspondant aux emprises des rues dénommées : Jean Jacques Rousseau (partie) Jean Monnet ainsi que le cheminement mode doux le long de la rue du Commandant Blaison et les espaces verts et les cheminements le long de l'Allondon.

Les services mettent en œuvre le nouveau marché d'appel d'offre conforme à la demande de la Préfecture, qui sera lancé prochainement et dès que le promoteur nous aura rétrocédé le terrain, les travaux pourront reprendre.





Les aménagements doux

Depuis plusieurs années, la ville a engagé une politique volontariste en faveur de la mobilité douce en aménageant des voies de circulations réservées aux piétons et aux cyclistes

La commune réalise en moyenne 1 km de voie douce par an ce qui a permis d'augmenter progressivement le nombre de cycliste et n'entend pas en rester là et cherche à renforcer, développer et sécuriser la route pour les utilisateurs de vélos et des piétons. La prise en compte de la mobilité douce fait systématiquement partie du cahier des charges de l'aménagement des nouveaux quartiers comme le quartier Porte de France Nord. Si la ville n'est pas propriétaire des espaces, elle doit souvent négocier avec les propriétaires des terrains privés pour réaliser l'aménagement d'un cheminement doux. A travers ses documents d'urbanisme, la ville oblige tous programmes immobiliers à avoir 10% de la surface du terrain aménagé en espace vert d'un seul tenant. Ainsi, cela permet de réaliser des parcs, des cheminements doux et des espaces ludiques.

Prochainement, la ZAC des Hauts de Pouilly sera agrémentée d'un parc public de 1 hectare avec des aires de jeux et le projet immobilier « Villa Cérès » situé rue de Gex comprendra également un parc de 2 000 m² et des aires de jeux.



Soutien aux associations

160 000 €

Les activités proposées par le tissu associatif local contribuent au bien vivre ensemble, à la tolérance, à l'esprit d'équipe, à l'ouverture culturelle et sportive. Pour toutes ces raisons, les associations sont des partenaires indispensables de la ville.

Un soutien important est apporté aux associations de la ville qui proposent de nombreuses activités aux habitants de tous âges. Certaines d'entre-elles font l'objet d'une convention d'objectifs qui fixe les actions, projets, dispositifs mis en œuvre par l'association dans le cadre de son champ d'actions, les moyens alloués par la collectivité et les modalités d'évaluation. Sont concernés par ces conventions d'objectifs : l'Office Municipal des Sports, l'Office Municipal de la Culture, Free Street Parkour, les Arts Martiaux du Pays de Gex, l'AS St Genis / Ferney / Crozet, Saint-Genis Badminton, Basket du Pays de Gex, le Cercle d'escrime du Pays de Gex, le Club Alpin Pays de Gex, le Judo Club de Saint-Genis-Pouilly, l'Association Odysée le Rugby Club CERN / Meyrin / Saint-Genis-Pouilly, le Ski Club de Saint-Genis-Pouilly, le Tennis club de Saint-Genis-Pouilly, la Lyre Musicale de Saint-Genis-Pouilly, la Compagnie du Bordeaux, l'Association Ain Est Athlétisme et les chevaliers de l'Oiseau.

Les subventions aux associations ont été votées à l'unanimité lors de la séance du Conseil municipal du 5 juin 2018.



Taxe d'habitation

Résidence principale : pas d'augmentation du taux communal depuis 17 ans

C'est en 2002 que ce taux a été modifié pour la dernière fois, la majorité nouvellement élue ayant dû intégrer le coût du passage des agents communaux aux 35 heures. Depuis, le taux d'imposition n'a jamais été touché malgré l'arrivée chaque année de nouveaux habitants à Saint-Genis-Pouilly, ce qui nécessite une amélioration permanente de la qualité et de la quantité des services offerts.

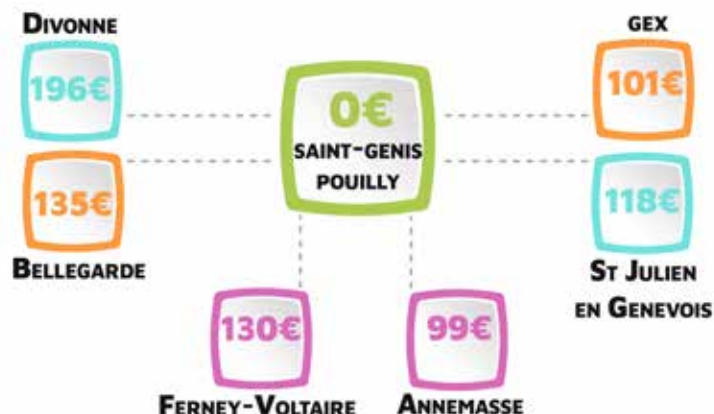
Résidence secondaire : majoration de 60 % de la valeur locative

Le 5 septembre 2017, le conseil municipal de Saint-Genis-Pouilly s'est prononcé en faveur de l'instauration d'une majoration de 60 % de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires. Compte-tenu de la tension immobilière, l'objectif poursuivi est d'inciter les propriétaires à remettre sur le marché locatif des logements actuellement sous occupés. Il y a actuellement plus de 15% des logements identifiés en résidence secondaire, qui sous-contribuent aux charges de la collectivité et nous privent de dotations importantes. Néanmoins, plusieurs cas de dégrèvements sont prévus :

- pour les personnes qui disposent d'une résidence secondaire située à proximité du lieu où elles exercent leur activité professionnelle et qui sont contraintes de résider dans un lieu distinct de leur habitation principale,
- dans le cas où la résidence secondaire constituait la résidence principale du contribuable avant qu'il ne soit hébergé durablement dans un établissement accueillant des personnes âgées type EHPAD,
- pour les personnes autres que celles citées ci-dessus qui ne peuvent affecter le logement à leur habitation principale pour une cause étrangère à leur volonté.

De plus, en passant leur logement sous le statut de résidence principale lors de leur déclaration d'imposition ou en se déclarant en tant que frontalier, les contribuables ne relèveraient plus de ce régime d'imposition majoré.

Comparaison de l'endettement par habitants sur l'année 2017



Les chiffres clefs du budget 2019





11 novembre : cent ans plus tard, souvenons-nous

Il y a tout juste un siècle les armes se taisaient et les combats cessaient après plusieurs années de conflits et des millions de victimes. Pour honorer les victimes de la Première Guerre Mondiale et célébrer le centenaire de l'armistice, une cérémonie officielle a eu lieu le dimanche 11 novembre à 11h sur le parvis Jean Monnet. Comme chaque année, la ville et les anciens combattants ont déposé une gerbe de fleurs devant la plaque commémorative, avec la participation de l'école de Pregnin. Pour marquer ce centenaire, le Conseil Municipal des Jeunes a lu un extrait du récit d'Ernest, poilu dans les tranchées de 1914/1918, 10 élèves de Première et de Terminale du lycée International de Saint-Genis ont lu des extraits de poèmes d'auteurs anglais (Thomas Hardy), allemand (Kurt Tucholsky) et français (Henry-Jacques). Ensuite le Maire, Hubert Bertrand a rendu hommage à tous les combattants morts pour la France. La cérémonie s'est achevée par trois morceaux de La Lyre Musicale de Saint-Genis-Pouilly et par un lâcher de ballons avec des messages de paix, réalisé par le secteur enfance et jeunesse.





Théâtre du Bordeaux : dans le noir avec un casque sur les oreilles

Le 9 octobre, les écoliers de la ville ont pu découvrir la pièce de théâtre Piletta ReMix donc le concept est de porter un casque audio pour suivre une fiction radiophonique ! Tout y est fait pour et par le son. C'est une fiction à écouter et voir, pour découvrir l'envers du décor. Ici, tout ou presque se fait à cinq et en direct : narration, chansons, ambiances, bruitages, effets et création musicale. Sur scène, 3 comédiens, 1 électro-musicien et 1 ingénieur du son jouent, brulent, chantent. Cette approche peu conventionnelle fut une belle découverte pour les élèves qui sont ressortis du théâtre les oreilles décoiffées.

Saint Genis ville sportive !

Le club de Saint-Genis badminton a organisé au gymnase du Lion, la 8e édition du tournoi international le week-end du 17 et 18 novembre. Avec plus de 450 matchs simples, doubles et mixtes, des catégories promotions à internationales, 330 joueurs dont 13 dans le top 500, 23 heures de badminton et plus de 50 bénévoles, le tournoi est devenu un événement marquant de la ville ! Un grand merci aux participants, aux organisateurs et bénévoles pour ce week-end sportif.



L'arbre des saisons par les moyens du secteur enfance

Depuis septembre les enfants travaillent tous les mercredis sur un arbre des saisons. Les animateurs ont trouvé un jeu ludo-éducatif qui a de suite plu aux enfants. Construits à partir de récupération de rouleaux et boîte en carton, ficelles et ruban adhésif, les enfants l'ont imaginé et construit ensemble selon leur vision. Pour cette saison d'automne, ils ont donc récupéré quelques pommes de pins, feuilles ou encore glands pour orner leur arbre. C'est également un atelier de créativité où chaque enfant a pu dessiner quelques animaux qui vivent dans l'arbre comme l'écureuil, le hérisson, le renard, le hibou mais également champignons et fleurs d'automne. Il sert également aux activités comme "qui se cache dans l'arbre", "faire la plus grandes racines", "les rondes et chants autour de l'arbre". Les enfants sont impatients de commencer la prochaine saison de l'hiver pour transformer leur arbre.



Le grand quiz des restaurants scolaires des 5 écoles de la ville

Le 18 décembre aura lieu le grand quiz des restaurants scolaires au Centre Culturel Jean Monnet de 11h45 à 13h30. Une trentaine d'enfants ont passé les sélections et vont représenter leurs écoles sur des questions de cultures générales. Ils seront encadrés par 8 animateurs et répartis en deux groupes de 15 de niveaux différents allant du CP au CE1 et du CE2 au CM2. Chaque enfant repartira avec un lot et les gagnants des deux groupes auront une surprise supplémentaire. Le repas est prévu sur place, L'événement est ouvert au public et sera retransmis en direct dans les écoles via le Facebook de la Ville de Saint-Genis-Pouilly.



Un nouveau hangar pour le Centre Technique Municipal

Le site accueille le CPI et le Centre technique municipal de Saint-Genis-Pouilly sur une parcelle de 7798 m² où travaillent 24 agents de la ville chargés de l'entretien de la voirie, du nettoyage des espaces publics, de l'entretien des espaces verts et du fleurissement, des bâtiments, du soutien logistique pour les manifestations, de la collecte des ordures abandonnées aux points verts ou encore du cadre de vie.

Prévu au premier trimestre 2019, un hangar de 640 m² est en cours de construction pour répondre au besoin de la commune et de ses agents. Avec un auvent de stockage de 204 m², il comprendra des ateliers, un garage et des zones de stockage. Il proposera des surfaces de travail permettant d'accueillir chaque service dans un atelier qui lui est propre, il va également optimiser les espaces de rangement et de stockage qui seront contigus aux ateliers et comportera des places pour stationner les véhicules municipaux.



Un nouveau projet participatif pour la ville : la princesse de Babylone le vendredi 21 juin 2019 !

Pour l'équipe communale de Saint-Genis-Pouilly, la Culture doit toujours être pour tous, mais aussi être parfois construite par tous ! Dans cet esprit, la ville a décidé de bâtir un événement "participatif" le 21 juin prochain, à l'occasion de la fête de la musique. L'histoire de la "Princesse de Babylone" d'après le conte philosophique de Voltaire sera racontée aux spectateurs par le biais du scénario, de la danse, la musique, le cirque, l'acrobatie et autres formes artistiques, dans une atmosphère de poésie et de constantes surprises. Le spectacle aura lieu sous la forme d'une déambulation le long de la rivière du Lion, avec la complicité de plusieurs associations communales, le collège Jacques Prévert et le lycée. Le départ sera lancé au gymnase du Lion, par la représentation du travail réalisé dans le cadre du projet "Paysages nomades", encadré par le groupe Nuits et la danseuse Astrid Mayer. Le voyage se continuera le long du Lion pour découvrir une dizaine de tableaux réalisés avec le concours des associations et commentés par les élèves du groupe de théâtre du collège. A l'issue de la déambulation, les groupes rejoindront l'Avenue de la République, pour donner le coup d'envoi de la fête de la musique.

Rendez-vous le 19 janvier à 18h au théâtre du Bordeaux pour une présentation du projet
Renseignements : service.culturel@saint-genis-pouilly.fr





Élections européennes : inscrivez-vous sur les listes électorales



L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter. La loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales n'entrera en vigueur que le 1er janvier 2019. Elle ne s'applique donc pas aux demandes d'inscription déposées en 2018. Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2018 inclus. Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Il est également possible de déposer son dossier d'inscription en ligne, en créant son compte sur le site www.mon.service-public.fr qui vous indiquera la marche à suivre.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne résidant en France peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue de l'élection des représentants au Parlement européen et d'éventuelles élections municipales partielles. Les inscriptions déposées en 2018 et validées par la Commission Administrative permettront aux personnes concernées de voter à compter du 11 mars 2019 – notamment pour l'élection des représentants au Parlement Européen qui se déroulera le 26 mai 2019.

À savoir

À 18 ans, l'inscription est automatique si les formalités de recensement ont été accomplies à 16 ans. Si vous êtes déjà inscrit, il n'est pas nécessaire de refaire une inscription.

Inscrivez-vous en ligne sur usager.saint-genis-pouilly.fr

Plus d'infos en mairie au service Etat Civil :

04 50 20 52 50 - etat.civil@saint-genis-pouilly.fr

En effet, à compter du 1er janvier 2019 et avec l'entrée en vigueur du répertoire électoral unique, toute personne pourra solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie toute l'année et, en vue d'un scrutin, jusqu'au 6e vendredi précédant ce scrutin (jusqu'au dernier jour du deuxième mois précédant le scrutin pour les scrutins organisés en 2019).

L'atelier des parents est de retour !

Après le succès des deux dernières années, la ville de Saint-Genis-Pouilly relance l'atelier des parents avec 7 thématiques bien différentes les unes des autres pour aider les parents à accompagner leurs enfants au quotidien. L'atelier des parents est un moment d'écoute et d'échange entre parents et professionnels de l'enfance. Être parent n'est pas toujours facile, doutes, questions, préoccupations jalonnent le quotidien des parents. Pour les accompagner, les intervenants écoutent les difficultés, les réussites et proposent des solutions et des conseils selon les différents sujets. Ces ateliers vont permettre aux adultes de mieux appréhender ou vivre les différentes périodes de l'enfance et de l'adolescence, de réfléchir à leur positionnement et de découvrir de nouveaux outils de communication.

Les prochains thèmes :

- **29 janvier 2019 : le harcèlement scolaire avec Ghislaine Paul**
On parle beaucoup du harcèlement scolaire mais c'est quoi ? Que doit-on faire si notre enfant est harcelé ? Comment reconnaître les signes ?
- **12 février 2019 : la confiance en soi et la prise d'autonomie chez l'enfant avec Ghislaine Paul**
L'enfant tout au long de son enfance doit faire face à des difficultés, comment l'aider et l'accompagner dans celles-ci ? L'atelier vous permettra d'avoir des clés pour le rendre plus autonome et qu'il grandisse sûr de lui et de ses capacités.
- **12 mars 2019 : L'enfant face à la mort avec Denis Montbarbon, psychologue**
Comment expliquer à son enfant le décès de quelqu'un ? Comment l'aider à faire son deuil ? Comment expliquer les étapes de la vie qui sont parfois brutales ? Comment les protéger sans leur cacher ? Comment parler à son enfant des attentats ?
- **9 avril 2019 : L'enfant et l'alimentation**
Quels sont les besoins nutritionnels d'un enfant ? Comme lui faire aimer certains légumes ? L'importance du repas en famille, à la cantine. Astuces et bons plans pour un repas sans encombre.
- **21 mai 2019 : Comment aider l'enfant à l'entrée de maternelle et d'élémentaire ?**
L'entrée en maternelle et en élémentaire est toujours un cap difficile pour certains enfants. Comment les aider à mieux appréhender la rentrée ? Quels sont les changements que votre enfant va rencontrer ? Quelles sont les difficultés ? L'atelier proposera des astuces pour une rentrée en douceur...

L'atelier des parents a lieu une fois par mois le mardi au secteur enfance, 13 rue de Genève, de 20h à 22h.

L'accès à l'atelier est libre et gratuit.

Renseignements :

coordonnateur.ej@saint-genis-pouilly.fr - 04 50 20 52 63

**Le recensement aura lieu
à Saint-Genis-Pouilly
du 17 janvier
au 16 février 2019**

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et les associations leur public.

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de répondre sous quelques jours.

LES GRANDES ÉTAPES DU RECENSEMENT

AVANT LA COLLECTE



PENDANT LA COLLECTE



APRÈS LA COLLECTE

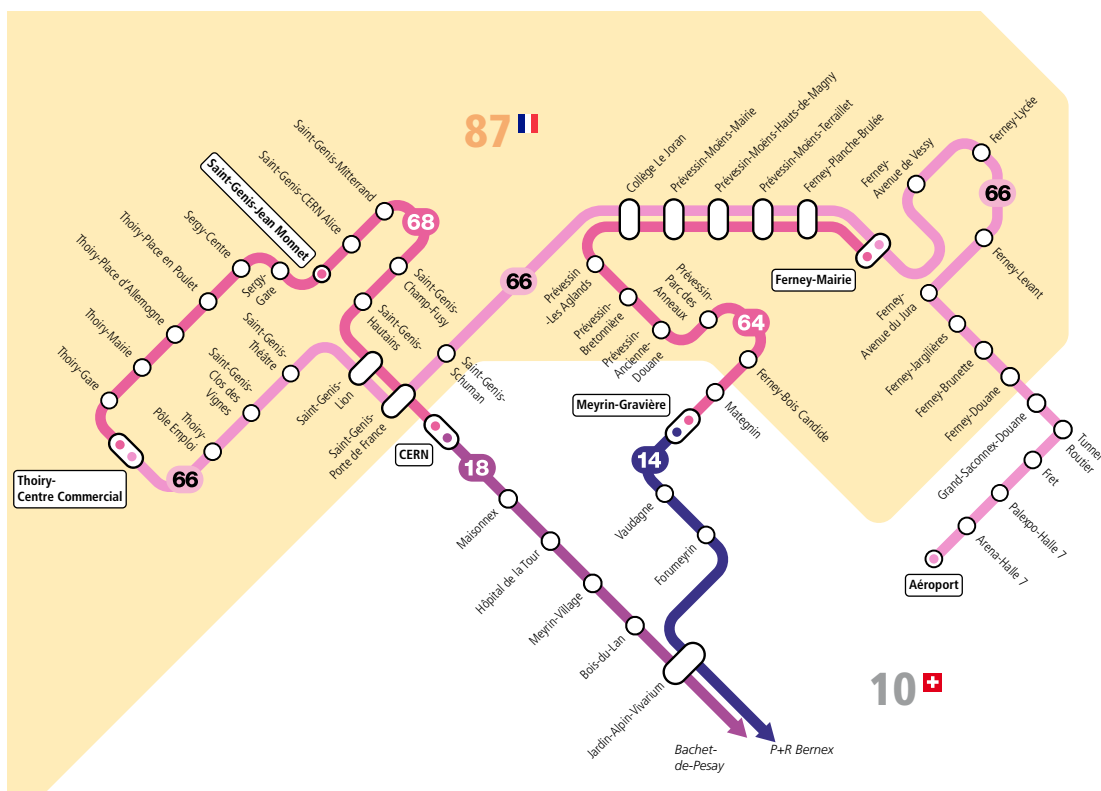


De nouvelles lignes pour les transports

Depuis le 9 décembre 2018, la Communauté de Communes du Pays de Gex a modifié l'offre de transport dans le secteur de Saint-Genis-Pouilly. Une nouvelle ligne vient renforcer le secteur : **la ligne 66.**

Elle reprend la desserte depuis Thoiry jusqu'à l'Aéroport de Genève via Saint-Genis-Pouilly. Le service est prolongé pour une liaison directe vers Prévessin, Saint-Genis-Pouilly et le centre commercial de Thoiry.

La ligne Y disparaît au profit de **la ligne 68** avec de nouveaux arrêts dans Saint-Genis-Pouilly. L'offre sera renforcée du lundi au vendredi.



Pour toutes questions, vous pouvez contacter le service mobilité de la CCPG, compétente en matière de transports au 04 50 42 65 00 ou par mail info@ccpg.fr.



Chemin Flies/Zone de l'Allondon : un éclairage public qui s'active au passage des usagers

La ville de Saint-Genis-Pouilly vient d'équiper une voie piétonne et cyclable de 700 m d'un système d'éclairage public automatique, intelligent et économe en énergie. Le système repose sur un éclairage de type LED (lampe à diode électroluminescente) basse consommation et sur des détecteurs de présence qui équipent les lampadaires jalonnant le parcours. Il s'agit de graduer la puissance de l'éclairage de chaque lampadaire qui passe d'un mode veille (20%) à un mode d'éclairage normal (100%). Cela permet d'assurer un niveau d'éclairage confortable qui avance en même temps que l'utilisateur et quelle que soit sa vitesse.



Un déplacement facilité pour les familles de l'école de la Diamanterie

La ville a prolongé le cheminement doux qui va du quartier Sous-les-Vignes en direction du Technoparc pour rejoindre l'école de la Diamanterie en passant par la passerelle déjà existante. Cette création de plus de 100 mètres offre l'opportunité de raccourcir le trajet et aussi de le sécuriser grâce à une rampe et un nouvel éclairage, avec détection de présence, mis en service depuis quelques mois. Le coût de l'opération est de 29 400 € HT.

A savoir, le chemin est divisé en trois zones et la ville a installé un éclairage provisoire sur les deux secondes parties. La première partie de la rue Jean Belleville à la passerelle est en attente des aménagements des terrains de sports dans le cadre du projet Sous-les-Vignes, dès l'avancée du projet les modifications seront apportées pour une continuité de l'éclairage public. Le chemin en direction du Technoparc est un terrain à la Communauté de communes du Pays de Gex, celle-ci s'est engagée à modifier son éclairage en 2019.



L'Espace de Vie Sociale recense les besoins des habitants

Un Espace de Vie Sociale n'est pas un lieu mais un projet qui peut se déplacer dans la ville. Si, demain, des habitants souhaitent mettre en place un projet, l'EVS sera là pour les aider à le concrétiser.

À la lumière de l'ensemble des besoins recensés, trois actions vont être mise en place l'année prochaine pour valoriser le lien social, les rencontres intergénérationnelles, interculturelles et développer des actions pour les habitants de la commune avec un accent particulier sur le quartier « Jacques Prévert ». Des réunions de diagnostic auront prochainement lieu.

Zoom sur les projets !



■ Au cœur du numérique :

Des ateliers autour du numérique seront proposés à destination des seniors pour une initiation autour de la tablette et/ou du smartphone et d'autres ateliers seront envisagés à destination de tous les habitants autour des démarches dématérialisées. Ces ateliers répondront d'ailleurs à un fort besoin exprimé lors des enquêtes à destination des seniors que le CCAS a organisé en novembre 2017.

■ Je(u) crée du lien :

Des ateliers mensuels vont être organisés autour du jeu pour favoriser les échanges intrafamiliaux et intergénérationnels et proposer un temps de rencontre et de proximité pour les habitants.

■ L'Opération Coup d'Pouce

La ville met en place des appels à projet citoyen afin de délivrer un budget participatif pour inciter les habitants à construire des micro-projets pour favoriser le lien social, le lien intergénérationnel et améliorer le cadre de vie dans leur ville. L'Espace de Vie Sociale pourra accompagner les porteurs de projets dans leur réalisation s'ils ont besoin de soutien méthodologique ou technique.

Fermetures exceptionnelles des services de la ville

Les horaires et ouvertures de certains services municipaux sont modifiés pendant la période des fêtes de fin d'année. Voici un petit récapitulatif pour vous aider à vous organiser.

■ Hôtel de ville

Fermeture les lundis 24 et 31 décembre 2018

■ Médiathèque George Sand

Fermeture du samedi 22 décembre au soir au mardi 1er janvier inclus. Réouverture le mercredi 3 janvier.

■ Secteur enfance

Fermeture du lundi 24 décembre au 2 janvier inclus. Réouverture le mercredi 3 janvier.

■ Secteur jeunesse

Fermeture du 24 décembre au 4 janvier inclus. Réouverture le lundi 7 janvier

Le service élections assurera une permanence le lundi 31 décembre de 10h à 12h afin de permettre aux habitants de la ville de s'inscrire sur les listes électorales.

Respectons les zones 30

Un radar pédagogique est un type de radar automatique qui affiche la vitesse des automobilistes passant dans une zone qui débute. Le but d'un radar pédagogique n'est pas répressif mais préventif et il doit sensibiliser les conducteurs à l'approche d'une zone dangereuse. En France, ces radars sont installés par les communes ou les départements depuis juillet 2011 par la direction de la sécurité routière des transports. La ville de Saint-Genis-Pouilly a installé le 9 novembre dernier un radar pédagogique rue de Genève, un peu avant le passage protégé devant le théâtre du Bordeau et l'accès à l'école du Jura et au secteur enfance. Il est vivement recommandé aux automobilistes pressés de lever le pied.

Dans un esprit de respect mutuel, automobilistes et cyclistes, respectons la limitation de vitesse à 30 km/h.





9^e édition de Noël pour tous

Lundi 24 décembre dès 19h
Centre Culturel Jean Monnet
Entrée et repas gratuits

Organisé par l'association Accueil pour Tous
Vous n'avez rien de prévu le 24 décembre, vous vous sentez isolé(e), vous souhaitez rencontrer d'autres personnes, alors venez fêter Noël autour d'un bon repas.
Animations sur place (concert, loto et karaoké)
Renseignement : 06 51 28 72 64



Repas des aînés : Dimanche 20 janvier 2019 à 12h au Centre Culturel Jean Monnet

organisé par le Centre Communal d'Action Sociale



Chaque année, ce repas est l'occasion d'inviter à déjeuner les seniors de la commune. C'est une tradition bien établie depuis plusieurs années. Les invitations sont envoyées sur la base des listes électorales à tous les citoyens de plus de 70 ans. Mais, quand elles le demandent, toutes les personnes de plus de 70 ans résidentes sur la commune peuvent s'inscrire avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile auprès du CCAS. Les inscriptions se terminent le 28 décembre.

Plus d'informations au CCAS : 04 50 20 52 74

Le dispositif « Grand Froid »

Le plan Grand Froid est un dispositif qui regroupe toutes les mesures recommandées par le ministère de la santé et l'INPES pour prévenir les risques sanitaires liés au froid, ainsi que le plan de communication déployé pour alerter la population

Le plan grand froid prévoit une vigilance accrue à l'égard des personnes « vulnérables » et donne des conseils à chacun pour se protéger du froid. Cela permet de prévenir et limiter les effets sanitaires et sociaux liés aux températures de l'hiver.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) se mobilise et met en place un recensement. Inscriptions sur justificatifs auprès du CCAS, en mairie de Saint-Genis-Pouilly.

En cas de déclenchement du Plan d'alerte et d'urgence, l'équipe du CCAS contactera en priorité les personnes inscrites sur cette liste afin de vérifier leurs besoins d'aide, de soutien, de visite ou de secours.





CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2018.
- REJETTE à la majorité (17 voix en faveur du rejet – 9 voix en faveur de l'approbation – 1 abstention) l'évolution de la Communauté de Communes du Pays de Gex en communauté d'agglomération.
- PREND ACTE, à l'unanimité, du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne Rhône-Alpes sur la gestion de la SEMCODA pour les exercices 2013 à 2016 ;
- DESIGNER, à l'unanimité, le Cabinet Actess comme délégué à la protection des données pour la commune ;
- AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention financière avec la Communauté de communes du Pays de Gex ;
- FIXE, à l'unanimité, le montant de la participation de la commune à 3.106,33 €, proportionnellement au nombre d'habitants de la commune, pour une première période de 24 mois ;
- ADOPTE, à l'unanimité, la nouvelle grille tarifaire du cimetière ;
- AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à augmenter ces tarifs funéraires dans la limite annuelle de l'indice du coût de la construction.
- ACCEPTE, à l'unanimité, l'admission en non-valeur de ces créances, et d'imputer les dépenses correspondantes sur l'exercice en cours à l'article :
 - 6541 "Pertes sur créances irrécouvrables – créances admises en non-valeur", pour un montant de 31 711.98 euros,
 - 6542 " Pertes sur créances irrécouvrables – créances éteintes", pour un montant de 7 410.72 euros,
 - 678 "Autres charges exceptionnelles", pour un montant de 9 930.69 euros.
- APPROUVE, à l'unanimité, la décision modificative n°2 du budget.
- PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, conformément aux articles L. 2312-1 et L. 2531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- AUTORISE, à l'unanimité, par le biais d'un mandat spécial, les élus concernés à se rendre au Congrès des Maires et des Présidents de communautés de France du 20 au 22 novembre 2018 ;
- DECIDE, à l'unanimité, de prendre en charge les frais afférents au transport, à l'hébergement et à la restauration, dans la limite maximum des frais réels engagés, sur présentation d'un état de frais produit.
- APPROUVE, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 1 164,00 € à l'association "La Compagnie du Bordeaux " au titre du dispositif "Pass Sport et Culture" ;
- APPROUVE, à l'unanimité, les termes de la convention d'objectifs entre la commune de Saint-Genis-Pouilly et le Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la Mairie de Saint-Genis-Pouilly ;
- AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant ;
- APPROUVE, à l'unanimité, le versement de la subvention de 10 000 € au Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la Mairie de Saint-Genis-Pouilly dont le montant sera inscrit à l'article 6574 du budget communal intitulé "subventions aux associations" ;
- AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention partenariale du Projet Educatif de Territoire intégrant le Plan Mercredi ;
- AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la « Charte Qualité Plan Mercredi » et tout document s'y rapportant.
- APPROUVE, à l'unanimité, le versement du fonds de concours pour un montant de 100 000,00 € à la commune dans le cadre de la réalisation du centre aquatique ;
- DECIDE, à l'unanimité, de prononcer la résiliation du marché en lot unique attribué à la société EIFFAGE CONSTRUCTION pour l'extension et la réhabilitation du Centre Culturel Jean Monnet pour un montant de 16 130 722.14 € H.T, cette résiliation étant une résiliation pour motif d'intérêt général, conformément aux dispositions de l'article 46.4 du CCAG Travaux applicable au marché ;
- AUTORISE, à l'unanimité, D2P CONSEIL à signer et à notifier la décision de résiliation correspondante à la société EIFFAGE CONSTRUCTION.
- APPROUVE, à l'unanimité, la convention avec la Communauté de Communes du Pays de Gex concernant la réalisation d'un cheminement piéton entre le Technoparc et le groupe scolaire de la Diamanterie, jointe à la présente ;
- DENOMME, à l'unanimité, la voie précitée de desserte du programme « Villa Cérés », « Allée Charles BAUDELAIRE »
- AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions administratives requises dans le cadre de la procédure de l'offre d'achat de la parcelle communale BB 40.
- ACCEPTE, à l'unanimité, la proposition de la société ICADE PROMOTION relative à la cession à titre gratuit de la parcelle cadastrée AX 185 d'une surface de 425 m² ;
- DONNE, à l'unanimité, un avis favorable sur les dates de dérogation d'ouvertures dominicales présentées lors du Conseil Municipal.



EXPRESSION DES LISTES DU CONSEIL MUNICIPAL

LA MAJORITÉ

Pour Saint-Genis, une année très active s'achève. En 2018, de nouveaux équipements ont vu le jour. Parmi eux, l'espace de la Diamanterie avec l'école et le gymnase, la requalification du centre-ville, la création d'un cheminement doux reliant Flies à Pregnin et à la zone de l'Allondon et la création d'un nouveau skate-park.

A côté des rencontres organisées par la ville, nous avons accueilli cette année des événements exceptionnels tels que le spectacle participatif Zadig ou encore des événements sportifs de haut niveau, comme les championnats de foot en salle, d'escrime et de badminton.

Pour 2019/2020, l'évolution la plus spectaculaire sera le centre aquatique dans le quartier Porte de France.

Notre équipe conduit ces transformations en respectant ses engagements de sérieux budgétaire.

Nous continuerons à préparer l'avenir et les habituels détracteurs politiques ne détourneront pas notre équipe de sa mission d'anticipation et de défense de l'intérêt général. Nous sommes déterminés à travailler avec tous les habitants pour faire de Saint-Genis une ville où chacun trouve sa place.



Le centre aquatique

Liste Un avenir pour tous

LA MINORITÉ

Cette tribune ne respectant pas les règles applicables à la communication institutionnelle et sans modification par l'auteur de ses propos diffamatoires afin de rentrer dans le cadre de cette réglementation, sa parution n'a pas été possible.

Liste Saint-Genis-Pouilly réveille-toi !

INTERCOMMUNALITÉ

Pour une communauté d'agglomération mais avec un changement de gouvernance politique

Depuis le début de ce mandat nous avons été face à une politisation extrême du bureau de la CCPG, marquée par une droite sectaire aux idées bloquées, cela produit une inertie des projets intercommunaux et marque son manque d'ambition face aux enjeux de notre temps.

Le problème principal est la mobilité sur le territoire, aussi le manque de logements pour des jeunes et des personnes travaillant sur France. Cela est ignoré voir refusé et aucune anticipation n'est imaginée. Plus que cela nous avons proposé d'intégrer sur le Technoparc une résidence sociale pour le personnel soit des entreprises privées soit des administrations qui toutes ont des difficultés pour loger les salariés qui viennent momentanément dans le Pays de Gex et cela a été écarté sans débat.

Actuellement, nous nous démenons pour que la voie de chemin de fer qui traverse le Pays de Gex se transforme en voie intercommunale piétonne et cyclable.

Nous pouvons également retracer les mauvais coups portés par la CCPG contre le projet Open tout en constatant le soutien de la CCPG pour les projets de Val Thoiry, de Ferney et de Divonne. Evidemment, nous souffrons avec les habitants de tout le Pays de Gex du non soutien réel, voire de l'opposition du bureau de la CCPG au projet du tram

La majorité municipale n'est pas représentée au bureau de la CCPG et nous subissons toutes les oppositions et cela contre l'intérêt général de la commune et du Pays de Gex.

Le changement de statut de la CCPG en communauté d'agglomération aurait dû légitimement entraîner une nouvelle élection du bureau mais les membres actuels ont tellement peu confiance entre eux qu'ils ont préféré ne pas se renouveler. Ce déni de démocratie est à l'image de ce mandat. Des années perdues pour l'aménagement du Pays de Gex, des services publics sacrifiés par manque de réactions adaptées.

Comment accepter sans rien dire ces abandons d'actions de la CCPG et accepter un autre statut ?

Comment peut-on imaginer le passage en communauté d'agglomération sans procéder à de nouvelles élections ?

Pour ces raisons la majorité communale de Saint-Genis a voté contre le passage en communauté d'agglomération parce que sans changement de gouvernance rien ne changera.

Nous souhaitons pour cette nouvelle année un territoire plus juste, plus équitable et plus écologique.

Bonnes fêtes de fin d'année.



Projet Open



THÉÂTRE DU BORDEAU

Intra Muros

Alexis Michalik

VENDREDI 18 JANVIER
À 20H30
Théâtre

COMPLET



Tandis que l'orage menace, Richard, un metteur en scène sur le retour, vient dispenser son premier cours de théâtre en centrale. Il espère une forte affluence, qui entraînerait d'autres cours - et d'autres cachets - mais seuls deux détenus se présentent : Kevin, un jeune chien fou, et Ange, la cinquantaine mutique, qui n'est là que pour accompagner son ami. Richard, secondé par une de ses anciennes actrices - accessoirement son ex-femme - et par une assistante sociale inexpérimentée, choisit de donner quand même son cours...

Dès 11 ans | Durée 1h30

Tarif plein 25 € | Réduit 22 € | Abonné 20 € | Abonné Jeune 15 €

Roméo et Juliette

Cie Viva

JEUDI 7 FÉVRIER
À 20H30
Théâtre

Après "Un fil à la patte" et "Othello", la Compagnie Viva continue de nous enchanter avec cette adaptation moderne et passionnée de "Roméo et Juliette".



La plus célèbre pièce de Shakespeare conte l'histoire de deux jeunes amants dont la mort va réconcilier leurs familles ennemies, les Montaigu et les Capulet. Elle nous fait revivre cet instant étourdissant qu'est le coup de foudre amoureux et nous présente aussi une foisonnante galerie de personnages qui évoluent entre fêtes, duels, mariage, enterrement, suicide, dans un subtil mélange d'humour et de désespoir. La Compagnie Viva fait de la célèbre tragédie des amants de Vérone un formidable terrain de jeu visuel à travers des tableaux saisissants et y ajoute cet esprit rebelle et révolté, véritable marque de fabrique de la troupe. Immanquable !

Dès 12 ans | Durée 1h45

Tarif plein 20 € | Réduit 17 € | Abonné 15 € | Abonné Jeune 12 €

inTarsi

Cie "eia"

JEUDI 24 JANVIER
À 19H30
Cirque
www.circoeia.com

COMPLET



Des petits praticables, un trampoline, une bascule et quatre hommes. Quatre acrobates qui s'observent, se jaugent, se cognent, se portent, se lancent et nous transportent dans leur farandole métaphorique : les rencontres, les rivalités, les exploits, les ratages, les prises de pouvoir, la séduction, les manipulations, toutes ces situations que l'on retrouve dans nos relations humaines. Avec une technique impressionnante, les quatre acrobates nous offrent un spectacle d'une grande force, poétique, drôle et chaleureux, un moment qui suscite une véritable tendresse pour cette étrange bête qu'est l'homme.

A voir en famille | Dès 6 ans | Durée 1h

Tarif plein 17 € | Réduit 15 € | Abonné 13 € | Abonné Jeune 12 € | Enfant 10 €

antigel festival

Hocus Pocus

Cie Philippe Saire

LUNDI 11 FÉVRIER À 20H
MARDI 12 FÉVRIER À 20H
Danse
www.antigel.ch



Hocus Pocus, pièce pour deux danseurs destinée aux enfants dès 7 ans, s'appuie avant tout sur la force des images, leur magie et les sensations qu'elles provoquent. Le dispositif scénique très particulier permet une exploration ludique et magique d'un jeu d'apparitions et de disparitions des corps et des accessoires. La relation fraternelle qui se tisse entre les danseurs constitue le fil rouge de ce spectacle, tant par les épreuves qu'ils se créent pour s'endurcir que dans le voyage fantastique qui les attend par la suite.

Dès 7 ans | Durée 45 min

Tarif plein 17 € | Réduit 15 € | Abonné 13 € | Abonné Jeune 10 € | Enfant 8 €



MÉDIATHÈQUE

CE MOIS-CI, DANS VOTRE MÉDIATHÈQUE

P'TIT BOUT LIT

SAMEDI 12 JANVIER À 10H30

Animé par une bibliothécaire, de 6 mois à 3 ans

L'HEURE DU CONTE

SAMEDI 19 JANVIER À 11H

Animée par Josiane Clouet, à partir de 4 ans, réservation obligatoire au 04 50 42 12 42

SOIRÉE PYJAMA

LES TRIBULATIONS DE GASTON LE DRAGON

SAMEDI 19 JANVIER À 19H30

La médiathèque George Sand participera pour la seconde fois à la Nuit de la Lecture, opération nationale impulsée par le Ministère de la Culture et de la Communication. Vous suivrez les aventures d'un dragon pas comme les autres qui, au gré de ses rencontres et de nombreuses péripéties, vous replongera dans l'univers merveilleux des contes traditionnels. Pyjamas, doudous et couvertures seront les bienvenus lors de cette soirée !

A partir de 4 ans, réservation obligatoire au 04 50 42 12 42



TROIS FOIS TROIS CIE CONTACORDES

SAMEDI 26 JANVIER À 11H

Conte musical

A partir de 3 ans, réservation obligatoire au 04 50 42 12 42

L'histoire tient en quelques mots : une petite fille pleine d'appétit s'aventure, s'égare un peu, découvre au fond de la forêt trois ours et leur maison, et en ressort au pas de course.

Le voyage de Boucle d'Or, c'est une promenade presque ordinaire. Mais les Tout Petits, comme les sages, savent que c'est le chemin qui importe. Les Tout Petits, comme les sages, savent que le monde est vivant : les ours, les maisons, les arbres, chacun, à sa manière, nous parle, et peut en apprendre un peu plus à celui qui l'écoute.

Le temps d'un aller-retour, notre héroïne fait quelques découvertes essentielles : les bonnes choses vont souvent par trois. Il y a toujours plus grand et plus petit que soi. On ne peut pas toujours faire ce qu'on veut - mais sans folie, où irait-on ?

Sur la scène, une harpe apparaît, disparaît, devient cabane, maison, forêt. Sous les pas de l'aventurière, un chemin se déroule, une histoire se dessine.

PAS ASSEZ NOIR

COLLECTIF FRACTAL

SAMEDI 9 FÉVRIER À 11H



Conte, à partir de 18 mois, réservation obligatoire au 04 50 42 12 42

Avec son plumage multicolore, Fluo est un corbeau pas comme les autres. Mis à l'écart par ses congénères, Fluo part à la recherche d'un endroit où sa différence sera acceptée. Ici, le collectif Fractal réinterprète dans une mise en scène originale l'oeuvre de Carola Holland.

Vœux du Maire

JEUDI 10 JANVIER 2019 À 19H00

Centre Culturel Jean Monnet



**Tous les habitants sont cordialement invités
à cet évènement.**

Meilleurs Vœux 2019

Réunion publique :

**MERCREDI 19 DÉCEMBRE 2018 À 19H30
AU CENTRE CULTUREL JEAN MONNET**

Tables rondes autour de différentes thématiques

SORTIES, ÉVÉNEMENTS, ACTUS... NE RATEZ PLUS L'INFO !

Inscrivez-vous à la newsletter de la ville par le site Internet www.saint-genis-pouilly.fr
ou suivez-nous sur la page Facebook « Ville de Saint-Genis-Pouilly »



Quiz des cantines dans les écoles

Mardi 18 décembre de 11h45 à 13h30

Centre Culturel Jean Monnet

ABM léman

Projection gratuite : AMAZONIA, voyage en terres indigènes

Mardi 18 décembre à 20h

Salle Bobby Lapointe

9^e édition de Noël pour tous

Lundi 24 décembre dès 19h

Centre Culturel Jean Monnet

Entrée et repas gratuits

Réveillon de l'association franco-russe « Arc-en-ciel »

Repas - DJ - animation - danses - surprises - tombola ...

Lundi 31 décembre à partir de 20h

Salle Bobby Lapointe

Réservation : www.djo.events/reveillon

Les sommes récoltées seront reversées aux enfants défavorisés en Russie

Conseil municipal

Mardi 8 janvier à 19h30

Mairie

P'tit bout lit

Samedi 12 janvier à 10h30

Animé par une bibliothécaire, de 6 mois à 3 ans
Médiathèque George Sand

Intra Muros | Théâtre

Vendredi 18 janvier à 20h30

Théâtre du Bordeaux

L'heure du Conte

Samedi 19 janvier à 11h

Médiathèque George Sand

Soirée pyjama

Les tribulations de Gaston le dragon

Samedi 19 janvier à 19h30

Médiathèque George Sand

Repas des aînés organisé par le Centre Communal d'Action Sociale

Dimanche 20 janvier 2019 à 12h

Centre Culturel Jean Monnet

ABM léman

Projection gratuite : On remonte le fleuve
Sénégal sur un ancien cargo ou on va au Ghana
avec Uli Raich

Mardi 22 janvier à 20h

Salle Bobby Lapointe

InTarsi - Cie "eia" | Cirque

Jeudi 24 janvier à 19h30

Théâtre du Bordeaux

Trois fois trois - Cie ContaCordes

Samedi 26 janvier à 11h

Conte musical

Médiathèque George Sand

L'atelier des parents

Le harcèlement scolaire avec Ghislaine Paul

Mardi 29 janvier de 20h à 22h

Secteur enfance

Boom des enfants

Sou des écoles

Samedi 9 février

Votre avis nous intéresse :
Faites-nous part de vos remarques, suggestions et non réception du journal municipal, en écrivant au service communication :

94, avenue de la République - 01630 Saint-Genis-Pouilly - 04 50 20 52 50 - service.communication@saint-genis-pouilly.fr



SAINT-GENIS-POUILLY